

**UNION DES CONSIGNATAIRES ET ARMATEURS DE COTE D'IVOIRE  
(UCACI)**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**DATE ET HEURE : MARDI 30 AVRIL 2024 A 10H**

**LIEU : siège de l'UCACI, Plateau immeuble corniche Escalier B 12<sup>e</sup> étage**

**ORDRE DU JOUR**

**1- INFORMATIONS**

**2- VALIDATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'UCACI**

**3- VOTE DU BUDGET EXERCICE 2024**

**4- DIVERS**

## PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre (2024)

Le Mardi 30 Avril à 10 heures 32 minutes,

Par courriel en date du Mardi 23 Avril 2024 et sur instructions du Président de l'UCACI, le Secrétaire Exécutif de l'UCACI conviait les membres de l'UCACI à prendre part à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'UCACI qui s'est tenue le Mardi 30 Avril 2024 au siège social de l'UCACI sis au Plateau Immeuble Corniche Escalier B 12<sup>e</sup> étage.

En effet, le Président de l'UCACI a conduit les travaux de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Et Monsieur AKA Amangoua Fulgence en sa qualité de Secrétaire Général est désigné secrétaire de séance.

A cet effet, une liste de présence (**voir fichier joint**) a été mis à la disposition des membres présents dans le but de recueillir leurs émargements.

Le Président de séance a constaté que l'Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle 20 personnes issues de 15 sociétés membres ont pris part, est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Secrétaire Général de l'UCACI a rappelé l'ordre du jour susvisé à l'Assemblée Générale pour que celle-ci puisse l'adopter ou faire ses éventuels amendements.

### **1- INFORMATIONS**

Au titre des informations communiquées par le Président, l'on retient :

- La difficulté du Président à obtenir un rendez-vous avec le Directeur Général du CPH par voie téléphonique,
- Et une réunion sera convoquée par le Président de l'UCACI en vue de discuter avec les membres de l'UCACI relativement aux pénalités découlant des taxes marchandises PAA.

### **2- VALIDATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'UCACI**

Le Président de l'UCACI et le Secrétaire Général de l'UCACI ont défendu auprès de l'Assemblée Générale, le projet de révision des articles ci-après des statuts de l'UCACI :

- **Article 5 : Titre I - Siège social ;**
- **Article 6 : Titre II - Qualité de membres ;**
- **Article 7 : Admission ;**
- **Article 8 : Perte de la qualité de membre ;**
- **Article 10 : Titre III Chapitre 1 - Composition ;**
- **Article 16 : Titre III Chapitre 2 - Le Bureau Exécutif ;**
- **Article 17 : Titre III Chapitre 2 - Composition du bureau ;**
- **Article 18 : Titre III Chapitre 2 - Mandat du Bureau Exécutif ;**
- **Article 27 : Titre IV - Mouvements financiers ;**
- **Et Article 28 : Titre V - Fonctions.**

Ces articles précités ayant fait l'objet de révision ont été adoptés à l'unanimité des membres présents suivant la liste de présence.

La nouvelle mouture des statuts de l'UCACI en fichier joint sera enregistrée aux impôts.

### **3- VOTE DU BUDGET EXERCICE 2024**

Le budget de fonctionnement de l'UCACI, les émoluments du Président comprenant son indemnité mensuelle de représentation, de communication, de carburant et son véhicule de même que les salaires du Secrétaire Exécutif de l'UCACI et de l'Assistant du Président seront définis par l'Assemblée Générale et seront par la suite inscrits dans le budget annuel de l'exercice 2024.

La date de l'Assemblée Générale retenue pour l'adoption de la session budgétaire sera communiquée aux membres.

### **4- DIVERS**

- Le Président de l'UCACI a souhaité la bienvenue au nouveau membre de l'UCACI en l'occurrence, le Directeur Général de CAPEWEST LOGISTICS.
- Le Président de l'UCACI a indiqué que M. Germain EHOUMAN, Chef de la délégation de l'UCACI sera le représentant de l'UCACI dans la Commission Douane.

Enfin, le Président de l'UCACI a remercié les membres présents pour leur disponibilité et a clos ladite Assemblée à 13 heures 25 minutes.

Pièces jointes :

- Liste de présence de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Avril 2024
- Statuts UCACI révisés et adoptés en date du 30 Avril 2024

Fait à Abidjan, le Mardi 30 Avril 2024

Le Président de séance

Franck-Hervé GBALOU

Le Secrétaire de séance

Fulgence Amangoua AKA